



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024

CONSEIL PAROISSIAL
1636 BROC

Lieu, heure : Centre paroissial, 20 heures
Présidence : Mme Karine Barthélemy, Présidente de paroisse
Scrutateurs : Mme Nicole Bouquet et M. Denis Rime
Excusée : Mme Chantal Overney, Présidente de la Commission financière

Présents : 33 paroissiennes et paroissiens habilités à voter
Majorité absolue : 17 voix

Cette assemblée a été convoquée par affichage au pilier public, insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 14 du 5 avril 2024 ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage. Par souci de précision, la séance sera enregistrée pour la saisie du PV par notre secrétaire. Cet enregistrement sera ensuite effacé.

Madame la Présidente a le plaisir d'ouvrir cette assemblée annuelle 2024 de la Paroisse St-Othmar de Broc qui est la première pour trois des membres du Conseil.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de notre secrétaire, Mme Myriam Bosson, de notre caissière Mme Christiane Oberson et de M. l'abbé Joseph Gay que l'on salue.

Tractanda

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2023
- 2) Comptes 2023
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 3) Budget de fonctionnement 2024
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 4) Budget d'investissement 2024
 - Remise en état des installations électriques de l'église
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - Investissement centre paroissial, acoustique et audiovisuel
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 5) Planification 2024 – 2028
- 6) Informations pastorales
- 7) Divers

Avant de passer au premier point, M. Jean-Marc Théraulaz demande à ce que la convocation à l'assemblée, distribuée en tout-ménage, soit envoyée plus tôt. Le Conseil paroissial en prend note.

M. William Horner souhaite que quelques éléments des comptes soient mentionnés au verso de la convocation. La Commune publiant ses comptes, M. Horner s'étonne que la Paroisse n'en fasse pas autant. D'autre part, il relève n'avoir pas eu de réponse à sa

demande d'étude d'une diminution du coefficient de l'impôt ecclésiastique, ce qu'il regrette bien évidemment.

Comme indiqué au cours de la dernière assemblée ordinaire, Mme la Présidente répond que, au contraire des comptes communaux, les comptes paroissiaux ne concernent que les catholiques. Ils sont consultables au bureau paroissial sur rendez-vous, tel qu'indiqué au bas de la convocation. Quant au coefficient de l'impôt, la question sera reprise au point 5.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Joseph Gay, curé modérateur, qui place cette assemblée sous le signe de la prière.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2023

Le procès-verbal a été publié dans l'édition n° 3/2023 de « La Vie Brocoise » et était à disposition au secrétariat paroissial. Mme la Présidente demande néanmoins si quelqu'un en désire la lecture ou souhaite apporter des remarques quant à sa rédaction. Comme ce n'est pas le cas, il est approuvé à l'unanimité, par mains levées avec remerciements à son auteure, Mme Sandra Camélique Guanter, pour son excellent travail.

2-3 Comptes 2023 et budget de fonctionnement 2024, présentation

Les comptes 2023 ont apporté un lot de bonnes surprises et le Conseil est heureux de présenter un bénéfice de l'exercice 2023 de CHF 3'851.64.

La parole est donnée à M. Jacques Sciboz, conseiller en charge des finances, qui annonce que, comme lors des années précédentes, et par souci de simplification, les comptes 2023 et le budget de fonctionnement 2024 seront présentés simultanément sur grand écran. Les chiffres sont également à disposition des personnes présentes sur papier. L'assemblée sera appelée à voter tout d'abord sur les comptes 2023 puis sur le budget de fonctionnement 2024.

Comptes de fonctionnement

Comme mentionné précédemment, les comptes 2023 affichent un bon résultat avec un bénéfice de CHF 3'851.64 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 273.00.

Le budget 2024, établie avec beaucoup de rigueur, table sur un déficit de CHF 16'601.64. Il tient compte des prévisions fiscales en baisse, des hausses des tarifs d'électricité et des charges sociales ainsi que des travaux prévus à l'église et au centre paroissial.

Les comptes et le budget appellent les commentaires suivants :

Salaires

Au niveau du Conseil paroissial, les séances ont été en 2023 moins nombreuses que prévues.

Le budget 2024 tient compte des séances supplémentaires qu'impliqueront les travaux à l'église et au centre paroissial.

Au niveau de l'administration, les charges ont été supérieures au budget en raison de nombreuses heures supplémentaires à payer à notre ancienne secrétaire, Mme Sandra Camélique Guanter, et la prise de fonction de notre nouvelle secrétaire, Mme Myriam Bosson. Le budget 2024 sera inférieur au précédent, en raison des jetons de présence qui n'ont plus lieu d'être pour « La Vie brocoise ».

S'agissant du centre paroissial, le budget est un peu moins élevé qu'en 2024 car le 13ème salaire du concierge a été prévu de manière erronée dans le poste « Culte et célébrations » au lieu de « Centre paroissial ». Le Conseil paroissial présente ses excuses pour cette erreur.

Au total, les charges salariales pour l'exercice passé en revue se montent à CHF 111'253.70 alors que le budget prévoyait CHF 113'600.00. Pour 2024, le CP prévoit un budget de CHF 112'300.00.

Charges de biens et services

Budget 2024 : la légère augmentation des charges au niveau du matériel et des installations s'explique par l'acquisition d'une armoire d'archivage et les frais de son transport.

S'agissant des charges liées au centre paroissial, le budget relatif aux coûts de chauffage et d'électricité tient compte de l'augmentation des tarifs actuels.

Aux frais courants s'ajoutent divers travaux prévus, tels que le remplacement du tapis de l'entrée, l'entretien des chasses d'eau et des portes extérieures du sous-sol, la révision des extincteurs et la réparation des chaises.

Au poste « Eglise et lieux de culte », les charges effectives sont un peu moins élevées que budgétisées. Le budget 2024 tient compte des hausses des tarifs de l'électricité.

Au niveau des frais d'entretien de l'église, les charges ont été plus élevées qu'escomptées en raison de plusieurs petites interventions (enlèvement de tâches de rouille en façade, escalier intérieur et les portes automatiques qui ont causé quelques problèmes.

Au budget « Partage et entraide », on ne prévoit plus les billets CFF qui étaient proposés conjointement avec la Commune.

Charges et produits financiers

Suivant les recommandations de la Corporation ecclésiastique cantonale (CEC), l'amortissement obligatoire sur la nouvelle chapelle ardente est accéléré.

Charges liées

Elles ont représenté CHF 217'810.15 en 2023, alors que le budget 2024 se monte à CHF 208'702.34.

Dans ces charges liées figurent le salaire de la caissière paroissiale conformément à la convention signée avec la Commune, les salaires des prêtres, des laïcs, des gouvernantes et des secrétaires comptabilisés sous le poste « Caisse des ministères », ainsi que les contributions versées à la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (CEC).

La participation à l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Evi s'est chiffrée à CHF 33'312.00 en 2023, pour un budget à CHF 38'000.00. En 2024, nous avons prévu CHF 33'500.00 selon les chiffres communiqués par l'UP.

Charges et produits financiers

Les attributions aux réserves suivantes ont pu être réalisées : CHF 2'000.00 sur le centre, CHF 15'000.00 sur l'église et CHF 50'000 sur travaux futurs. Le prélèvement de

CHF 60'000.00 sur les comptes 2023 a été fait au début de l'année avant la finalisation de l'emprunt bancaire pour la chapelle ardente.

Impôts

En 2023, le total des impôts encaissés s'est élevé à CHF 520'268.20 soit CHF 8'681.80 de moins que budget (CHF 528'950.00). Cette diminution peut s'expliquer notamment par les sorties d'Eglise.

S'agissant de l'impôt sur les personnes morales, l'encaissement exceptionnellement plus élevé que ne le prévoyait le budget ne se reproduira pas.

Comme mentionné lors de la dernière assemblée, les prévisions à la baisse incitent le Conseil paroissial à rester prudent en prévoyant un budget 2024 de CHF 503'450.00.

Produits financiers

En 2023, ils se sont élevés à CHF 50'379.17 pour un budget de CHF 48'600.00. Le budget 2024 prévoit CHF 35'500.00.

Bilan

Le bilan au 31.12.2023 se monte à CHF 1'989'226.00. La différence de CHF 254'440.00 dans le poste « Banque – trésorerie » est due au fait que l'on a payé les travaux de la chapelle ardente avec nos liquidités avant de comptabiliser l'emprunt de CHF 250'000.00 pour ce poste.

Au terme de cette présentation, Mme Karine Barthélemy adresse un grand merci à M. Jacques Sciboz pour la gestion des finances de la paroisse, ainsi qu'à Mmes Christiane Oberson, caissière paroissiale, et ses collègues, Mmes Nicole Barras et Anita Birbaum.

Les comptes 2023 et le budget 2024 sont récapitulés comme suit :

TOTAUX			
	Budget 23	Comptes 23	Budget 24
Salaires	113 600,00	111 253,70	112 300,00
Charges de biens et services	181 350,00	155 381,88	150 800,00
Charges financières	38 277,00	50 988,70	59 399,30
Charges liées	203 000,00	217 810,15	208 702,34
Autres charges	41 050,00	31 361,30	24 350,00
Sous-total charges	577 277,00	566 795,73	555 551,64
Impôts	528 950,00	520 268,20	503 450,00
Autres produits	48 600,00	50 379,17	35 500,00
Sous-total produits	577 550,00	570 647,37	538 950,00
Résultat (bénéfice +, déficit -)	273,00	3 851,64	- 16 601,64

Le bilan se présente comme suit :

BILAN				
ACTIFS	01.01.2023		31.12.2023	
ACTIFS	1 797 999	100%	1 989 226	100%
Actifs circulants	705 064	39%	933 626	47%
Caisse	5 421		8 443	
Banque - trésorerie	0		254 440	
Débiteurs impôts	388 719		439 006	
Banques diverses	251 424		188 999	
Prêt au Rectorat des Marches (restauration de l'abri)	24 000		20 000	
Autres actifs transitoires	35 500		22 737	
Actifs immobilisés	1 092 935	61%	1 055 600	53%
Centre paroissial	4 688		3 824	
Cure	96 076		91 559	
Immeubles de la Fondation de la Chapelle des Marches	1		1	
Chapelle ardente	802 075		775 426	
Eglise	190 095		184 790	

BILAN						
PASSIFS	01.01.2023			31.12.2023		
PASSIFS	1 797 999	100%		1 989 226	100%	
Engagements	171 739	10%		342 371	17%	
Engagements courants	83 477			34 441		
Emprunts	88 262			307 930		
Régularisations	196 715	11%		206 126	10%	
Provision compte de fonctionnement	45 871			45 871		
Provision pour perte sur débiteurs-impôts	146 949			146 610		
Passifs transitoires	3 896			13 645		
Réserves	584 498	33%		591 831	30%	
Réserve pour travaux futurs	417 064			467 064		
Fonds de rénovation Centre paroissial	64 378			66 533		
Fonds de rénovation de l'église	81 079			36 190		
Fonds de rénovation immeubles Les Marches	21 977			22 044		
Fortune	845 047	47%	80%	848 899	43%	72%
Fortune nette	845 047			845 047		
Résultat de l'exercice				3 852		

Avant de passer au rapport de la Commission financière, Mme la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M. William Horner est d'avis que des comparaisons sont difficiles sur la base du document remis. Il s'interroge sur la perception de l'impôt qui est faite par l'Etat pour la somme de CHF 16'000.00. Si cette perception était faite par la Commune, elle tomberait dans l'entité de la paroisse.

M. Jacques Sciboz indique que les 16'000.00 constituent un montant forfaitaire. Un encaissement de l'impôt ecclésiastique par la Commune coûterait CHF 30'000.00 par an. Il est préférable de consacrer ces CHF 14'000.00 de différence aux tâches de l'Eglise.

M. William Horner demande pourquoi les comptes du Rectorat des Marches ne figurent pas dans les comptes de la paroisse ? La réponse est apportée par M. Sébastien Murith, Président du Rectorat des Marches.

Le Rectorat est une fondation ecclésiastique inscrite au registre du commerce. Il s'agit donc d'une entité à part entière, indépendante de la Paroisse. En sa qualité de propriétaire des bâtiments, celle-ci a un droit de regard sur les comptes. C'est le cas également de l'Evêché.

M. William Horner fait savoir qu'il y a eu des dons très importants en faveur de la Fondation des Marches et les personnes qui étaient à l'ordre de ces dons sont décédées, A l'avenir, il se pourrait que la Paroisse doive entrer en matière pour un apport supplémentaire.

M. Jacques Sciboz rappelle que la Paroisse est partie prenante uniquement au sujet des bâtiments et n'a pas à interférer dans la pastorale par exemple.

M. Bernard Comte demande des explications sur l'augmentation de 5 % de la contribution à l'Unité pastorale. Les paroissiens participent fortement financièrement mais qu'ont-ils en contrepartie ? La Paroisse de Broc n'accueille pas de messe à Pâques ni de célébration ? De ce fait, il annonce son intention de voter contre le budget 2024 et invite l'assemblée à en faire autant, arguant que c'est le seul moyen de faire bouger les choses. C'est la première année que la Paroisse de Broc n'a pas de célébration de Pâques et, à ses yeux, c'est un scandale.

M. l'abbé Joseph Gay indique que le plus gros contribuable de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Evi est la paroisse de Charmey. La Paroisse de Broc accueille une messe tous les samedis soir, une messe tous les mercredis au home de Broc et une messe tous les vendredis matin. Certaines paroisses n'ont la messe qu'une seule fois par mois et n'ont pas pu avoir de messe à Pâques cette année. Lorsque le planning des messes sur trois ans a été élaboré, il a été présenté aux chœurs-mixtes et aux paroisses au cours de différentes soirées. La première année de sa fonction en qualité de curé modérateur, un vote avait dû avoir lieu et des retours en arrière ont été faits.

L'année prochaine, la Paroisse de Broc accueillera toutes les célébrations. Dans les années à venir, la messe de Pâques pourrait être planifiée à Broc et non aux Marches. La Paroisse de Broc n'est pas moins bien lotie que d'autres.

M. Bernard Comte demande combien de messes il y a eu le samedi saint. N'y avait-il qu'un seul prêtre à disposition ? Il n'est pas étonnant que des gens sortent de l'Eglise. M. Comte demande au Conseil de paroisse d'écrire un courrier à l'Evêché afin de signaler ces choses-là.

M. William Horner indique avoir dénombré 15 paroissiens à la messe de Pâques aux Marches.

Mme la Présidente remercie M. Comte de son intervention et assure que le Conseil paroissial fera part de ses remarques à l'Evêché.

M. William Horner relève que seules les messes à Broc sont mentionnées dans la feuille dominicale. Du moment qu'une feuille est éditée, autant la faire plus complète.

Rapport de la Commission financière sur les comptes 2023

Mme Valérie Devaud, secrétaire de la Commission financière, annonce que, en date du 27 mars dernier, les membres de la Commission financière se sont réunis et ont examiné les comptes de la paroisse de Broc pour 2023. Leur contrôle s'est effectué en suivant les recommandations de la Corporation ecclésiastique. La Commission financière relève la bonne tenue de la comptabilité et remercie Mme Christiane Oberson et le Conseil de paroisse pour leur bonne gestion des affaires paroissiales. Aux vues de ce constat, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de se manifester sur les comptes 2023 par vote à main levée.

Approbation des comptes 2023

Les comptes sont acceptés à l'unanimité avec remerciement aux membres de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière sur le budget de fonctionnement 2024

La parole est redonnée à Mme Valérie Devaud. En date du 27 mars dernier, les membres de la Commission financière se sont réunis et ont examiné le budget de fonctionnement de la paroisse de Broc pour 2024. Après avoir reçu les explications de Mme la Présidente et de M. Jacques Sciboz, conseiller paroissial responsable des finances, la Commission financière a décidé de donner un préavis favorable. Elle propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Mme la Présidente demande aux paroissiens de se prononcer.

Approbation du budget de fonctionnement 2024

Les résultats sont les suivants :

Approbation : 24.

Avis contraire : 4.

Abstentions : 5

Mme Karine Barthélemy remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que Mme Christiane Oberson, caissière paroissiale, pour son travail. Elle assure les paroissiennes et paroissiens de la forte volonté du Conseil paroissial de poursuivre la collaboration avec l'Unité pastorale afin de les satisfaire.

4. Budget d'investissements 2024

Remise en état des installations électrique de l'église

Présentation

M. Francis Aebischer, conseiller paroissial en charge des bâtiments, explique que des problèmes récurrents sur la porte automatique latérale droite, ainsi que des investigations avant la pause de la nouvelle sonorisation de l'église votée en 2023, ont incité le Conseil paroissial à ouvrir en urgence le sol de l'église afin de comprendre d'où venait le problème électrique.

Dans son rapport technique, M. Aebischer indique qu'un devis pour la remise à neuf de tout le câblage électrique de l'église a été demandé à trois entreprises spécialisées. Etant donné que nous ne nous disposons d'aucun plan électrique de l'église, ces travaux sont l'occasion d'en établir un.

M. Bernard Comte est d'avis qu'il serait mieux d'avoir un rapport OIBT avant d'entreprendre quoi que ce soit, afin d'éviter des surprises au niveau de surcoûts, et demande si cela a été fait. M. Francis Aebischer répond que ce n'est pas encore le cas. Répondant également à la demande formulée par M. Jean-Marc Horner, M. Aebischer confirme l'intention du Conseil paroissial de demander ce rapport.

M. William Horner demande si un effort ne pourrait pas être fait dans l'utilisation correcte et à bon escient des micros.

Mme la Présidente précise que le Conseil est d'accord avec ce qui vient d'être dit, mais avant de réaliser les travaux sur la sonorisation, il faut assainir les installations électriques.

Rapport financier du 14.03.2024 (M. Jacques Sciboz)

Le coût total de la remise en état des installations électriques de l'église est budgétisé à CHF 50'000.00. Le CP propose de le financer par un emprunt. Les charges se composent comme suit :

Taux d'intérêts 2,5 % p.a. :	CHF 1'250.00
Amortissement 1 % p.a. (soit sur 50 ans)	CHF 1'000.00
Total des charges financières annuelles	CHF 2'250.00

Rapport technique du 14.03.2024 (M. Francis Aebischer)

Le Conseil paroissial a pour objectif de

- ✓ Remettre tout le câblage à neuf avec un plan électrique complet de toute l'installation
- ✓ Changement du tableau électrique et de la platine de la sacristie pour répondre aux exigences légales.

Les explications données ne suscitant pas d'autres questions, Mme la Présidente donne la parole à Mme Valérie Devaud pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la commission financière sur l'investissement « Remise en état des installations électriques de l'église »

En date du 27 mars dernier les membres de la Commission financière se sont réunis et ont examiné le budget des investissements de la paroisse de Broc pour 2024 concernant l'objet « modernisation de l'installation électrique » d'un montant de CHF 50'000.00. Sur la base des détails fournis par Mme Karine Barthélemy, Présidente, et M. Jacques Sciboz, conseiller paroissial responsable des finances, et après avoir pris connaissance des rapports technique et financier, la Commission financière a décidé de donner un préavis favorable. Elle propose à l'assemblée d'accepter le budget de cet investissement 2024 tel que présenté.

Approbation de l'investissement « Remise en état des installations électriques de l'église »

Les paroissiennes et paroissiens acceptent le budget l'unanimité.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Merci également à la Commission financière pour son soutien et à ses collègues pour leur travail.

Centre paroissial, acoustique et audiovisuel

Présentation

M. Charles Rochat, responsable du centre, informe l'assistance que le bâtiment dont il est question a été construit il y a 28 ans. Sur la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, il a été occupé et le sera pendant 218 jours et 437 périodes. Il est mis à disposition de la Commune pour les écoles, de l'Unité Pastorale Notre-Dame de l'Evi, du Décanat, de diverses sociétés locales, de pèlerinages, ainsi que pour diverses formations et rencontres. Au vu de la vétusté de l'installation audio-visuelle, le Conseil propose de la remplacer.

Rapport financier du 14.03.2024 (M. Jacques Sciboz)

Le coût total de ce renouvellement de l'installation est budgétisé à CHF 18'000.00. Le CP propose de le financer entièrement par les liquidités. Les charges se composent comme suit :

Amortissement 15 % p.a. (soit sur 7 ans)	<u>CHF 2'700.00</u>
Total des charges financières annuelles	CHF 2'700.00

M. Jean-Marc Théraulaz se préoccupe de savoir qui va faire fonctionner ce matériel. Est-ce que les sociétés seront aptes à l'utiliser ? Ne faudrait-il pas rémunérer quelqu'un pour s'occuper de ce nouveau matériel ? M. Charles Rochat répond qu'il n'y aura pas de personnel supplémentaire pour faire fonctionner les nouveaux appareils. Le concierge ou lui-même doit se déplacer lors de la mise à disposition de la salle. Les explications à donner n'engendreront pas davantage de temps de présence et de travail.

Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, la parole est donnée Mme Valérie Devaud.

Rapport sur le budget investissement 2024 « Centre paroissial, acoustique et audiovisuel »

En date du 27 mars dernier, les membres de la Commission financière se sont réunis et ont examiné le budget des investissements de la paroisse de Broc pour 2024 pour l'objet relatif au remplacement de l'équipement de la grande salle du centre par du matériel audiovisuel moderne, pour CHF 18'000.00. Sur la base des détails fournis par Mme Karine Barthélemy, Présidente, et par M. Jacques Sciboz, conseiller paroissial responsable des finances, et après avoir pris connaissance des rapports technique et financier, la Commission financière a décidé de donner un préavis favorable. Elle propose à l'assemblée d'accepter le budget de cet investissement 2024 tel que présenté.

Approbation du budget d'investissement « Centre paroissial, acoustique et audiovisuel »

Les paroissiennes et paroissiens acceptent le budget l'unanimité.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et la Commission financière pour son soutien. Merci également à ses collègues pour le travail fourni.

5. Planification 2024 – 2028

Mme la Présidente fait savoir que les investissements futurs pour l'église concernent la mise en séparatif des eaux, la sonorisation qui sera refaite après la remise en état des installations électriques ainsi que des aménagements autour de l'église.

S'agissant du centre paroissial, des investissements sont prévus pour changer le plan de fermeture, le raccordement au chauffage à distance, la mise en séparatif des eaux, ainsi que la réparation de chaises.

Les demandes de sorties d'Eglise sont nombreuses et les courriers qui les accompagnent parfois virulents. Cela ne va pas sans causer des soucis financiers pour les années à venir. Les charges restent stables mais nos revenus futurs préoccupent le Conseil paroissial qui craint, à un moment ou à un autre, la suppression de l'impôt sur les personnes morales et le passage vers ce qui ressemblerait à un système vaudois. Le Conseil paroissial reste dans l'expectative mais s'attend à devoir composer avec des changements préoccupants dans les années à venir.

Au niveau de la planification, M. Jacques Sciboz confirme que les charges, pour les années à venir, s'annoncent assez stables, tandis que les revenus vont baisser en raison de la diminution du nombre de paroissiens et donc des entrées fiscales moindres. Comme annoncé par Mme la Présidente, certains des investissements à venir sont conséquents (notamment le chauffage à distance, travaux à la cure et pavage autour de l'église).

Concernant la question récurrente des impôts, il faut savoir que la baisse d'un point payé équivaut à une baisse de rentrées de 10%, soit une diminution de CHF 54'000.00 par année. Au vu des investissements en cours et à venir, il n'est donc pas possible d'envisager une baisse du coefficient de l'impôt ecclésiastique.

Le Conseil de paroisse pense à l'avenir et travaille sur la base d'une planification à quatre ans. Les travaux prévus ont pour objectif de donner un bel « outil » aux paroissiens et aux futurs conseillers paroissiaux.

6. Informations pastorales

La parole est donnée à M. l'abbé Joseph Gay, curé modérateur de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Evi.

A l'issue d'une lecture sur la vie de St-Paul, M. l'abbé invite l'assemblée à laisser la foi nous aider à prendre de la hauteur et à ne pas nous laisser prendre par les mauvaises nouvelles qui touchent souvent notre Eglise. Oui nous avons tous été ébranlés par les révélations des abus sortis en septembre et d'autres qui ont suivi. A travers les victimes, le Christ lui aussi a été blessé et meurtri. Cependant le Christ nous montre que le mal aussi détestable soit-il n'aura pas le dernier mot. Il nous a montré la puissance de l'amour qui surmonte les plus grandes blessures. En mettant notre foi en Jésus-Christ, nous devons le suivre par ce chemin de la croix et parce que nous savons qu'elle sera aussi pour nous un instrument de victoire. Nous devons donc relever la tête et nous unir davantage dans la prière et la fraternité pour montrer à ceux qui doutent encore qu'il est beau d'appartenir à l'Eglise, que la foi vécue de manière communautaire crée des liens d'amitié et que cela nous donne de la joie.

Certes, il n'est pas toujours facile pour des paroissiens de Montbovon de réaliser qu'ils appartiennent à la même communauté que les paroissiens de Charmey ou de Jaun. C'est pourquoi toute la communauté chrétienne de notre Dame de l'Evi a des efforts à faire. Comme curé, M. l'abbé ne cache pas être dans l'inquiétude mais, espère que tous ensemble nous aurons la force de continuer à se rassembler, à partager. Tout ceci est réalisable depuis l'arrivée de l'abbé Mietek aux Marches. Ce dernier est régulièrement demandé pour la confession ou un conseil spirituel. Dans son équipe pastorale, notre curé modérateur a aussi la joie de voir comment le père Pierre est apprécié des enfants du catéchisme. Pour sa part, l'abbé Julien a mis en place l'adoration des enfants à Charmey il y a deux ans. Au départ ils étaient 3, aujourd'hui il y a 16 enfants qui viennent. Merci à l'abbé Julien pour son ministère. Mme Monique Pythoud Ecoffey, animatrice pastorale, a causé du souci à ses collègues lorsque son médecin l'a mis à l'arrêt complet pour 6 semaines. Elle a repris à 50 % jusqu'au 31 mai 2024. Quant à Mme Hélène Raigoso, elle poursuit ses études. L'équipe pastorale se réjouit de pouvoir bénéficier de sa formation pour le bien des étudiants et des personnes âgées de notre UP. M. Alexandre Frezzato, agent pastoral, a rejoint l'UP à temps partiel. M. l'abbé Joseph Gay le remercie de s'être mis à disposition pour la Confirmation. Merci également aux deux secrétaires qui doivent

tenir à jour bien des documents administratifs pas toujours joyeux, tels que les sorties d'Eglise, mais aussi d'autres plus réjouissants comme les 63 baptêmes demandés cette année, les 78 jeunes qui feront leur Confirmation et les demandes de mariage. En tant que curé, le souci premier est l'annonce de l'Evangile. Cette année, il y aura des veillées de prière lors desquelles on pourra se retrouver pour un moment convivial. Bien que l'UP dispose d'un site internet, on n'oublie pas les feuilles dominicales qui resteront affichées au fond des églises. Avant de conclure, M. le curé modérateur remercie les membres du Conseil de paroisse et de la Commission financière. Il est toujours ouvert aux remarques et les comprends mais, parfois, il n'est pas toujours possible de rectifier.

La parole est donnée à Mme Marie-Thérèse Page, conseillère paroissiale en charge de la pastorale, qui annonce la liste des évènements à venir :

- Messe de la Pentecôte le samedi 18.05.2024 à 18h00.
- Messe de la première communion le samedi 25.05.24 à 17h00. 24 enfants vont recevoir le sacrement lors de cette célébration animée par la Maîtrise et la Lyre. Un apéritif offert par la Paroisse sera servi à son issue.
- Messe de la Fête-Dieu le jeudi 30.05.2024 à 09h30, animée par la Maîtrise, suivie de la procession à laquelle prendront part la fanfare et l'Echo des Marches. Un apéritif sera servi à l'issue de la procession.
- Course des servants de messe le samedi 29.06.2024, organisée par l'UP Notre-Dame de l'Evi.
- Messe de la Confirmation le samedi 23.11.2024 à 16h00.

Concernant la messe à la Dent de Broc, M. l'abbé Joseph Gay indique qu'il n'est pas sûr qu'un curé soit disponible pour la célébrer car un prêtre francophone sera retiré de l'UP et remplacé par un prêtre bilingue qui pourra aussi officier à Bellegarde.

Les fenêtres de l'Avent seront organisées cette année par la Paroisse de Broc. La date du repas de solidarité reste à définir.

7. Divers

Répondant à la demande de M. William Horner, Mme Karine Barthélemy communique le nombre de sorties d'Eglise : 46 en 2023, soit 2,61 % du total des paroissiens. A ce jour, on enregistre 10 sorties sur l'année en cours.

Revenant sur les comptes de la Paroisse, M. William Horner précise ne pas contester les chiffres comptables. Il souhaite plus de transparence et de dynamisme dans la présentation.

Mme Chantal Delley, présidente de l'Echo des Marches, revient sur les 23^{èmes} Céciliennes organisées du 19 au 21 avril dernier par l'association des Céciliennes du décanat des Marches et remercie le Conseil de paroisse du soutien financier. Elle est toutefois attristée de n'avoir vu que M. Francis Aebischer le vendredi soir alors que cet événement n'a lieu que tous les 4 ans. Le dimanche, la participation de Mme Marie-Thérèse Page et de M. Aebischer, accompagnés de notre Syndic et d'une conseillère communale, a été appréciée. Qu'ils soient vivement remerciés de leur soutien. Au cours de la messe dominicale, M. l'abbé Claude Deschenaux, doyen du décanat de la Gruyère, a relevé le sens du chant pastoral dont notre religion a tant besoin en cette période difficile.

Mme Delley remercie le Conseil paroissial de financer le salaire du directeur de l'Echo des Marches, ce qui permet à la société d'honorer ses engagements et de participer à une fête des Céciliennes comme en fin de semaine dernière.

M. Bernard Comte demande si le Conseil paroissial ne pourrait pas être plus transparent. Il l'invite à prendre exemple sur la page de l'UP Notre-Dame de l'Evi concernant la paroisse

de Gruyères et le site internet de l'UP Notre-Dame de Compassion. Les procès-verbaux ainsi que les comptes pourraient être publiés, de même que le nombre de sorties d'Eglise.

Mme Chantal Delley signale un petit souci rencontré lors des répétitions au centre : le piano n'est pas très bien accordé. Elle prie le Conseil paroissial de faire le nécessaire. M. Charles Rochat répond que ce piano est muni de roues. S'il est déplacé, il a tendance à se désaccorder. Il va s'occuper de ce problème, bien qu'il ne sache pas à qui appartient ce piano. M. Jean-Marc Théraulaz informe qu'il est la propriété des sociétés suivantes : Le Riondênè, L'Echo des Marches, l'Harmonie et la Maîtrise. Ces quatre sociétés s'étaient mises ensemble pour acheter ce piano.

M. Sébastien Murith rappelle le pèlerinage des Marches le mardi 14.05.2024 et la possibilité d'acheter du vin afin de soutenir la Chapelle des Marches et les pèlerinages.

M. Francis Aebischer prend la parole pour adresser des remerciements à toute l'assemblée. Un merci particulier va à Mme la Présidente qui abat un travail conséquent et pas toujours facile. Merci également à ses collègues du Conseil et à la secrétaire paroissiale qui l'aide bien souvent. Merci à toute l'équipe du Conseil pour son soutien lors de sa réadaptation cardio-vasculaire qui faisait suite à son accident cardiaque, et spécialement M. Charles Rochat qui l'a remplacé et secondé dans son dicastère. M. Aebischer remercie également ses assistantes pour la préparation des offices à l'église, les lectrices, lecteurs ainsi que les ministres de la communion dont fait partie Mme Marie-Thérèse Page depuis qu'elle a suivi le cours. Il remercie aussi le chœur-mixte et son directeur et les félicite pour leur prestation de dimanche dernier.

Avant de clore les débats, Mme la Présidente remercie les paroissiennes et paroissiens de leur présence et de leur intérêt pour la vie paroissiale, toute l'équipe de l'Unité pastorale, M. le curé modérateur, le personnel paroissiale, les membres de l'Echo des Marches, de La Maîtrise, les lecteurs, les membres du Conseil de Fondation du Rectorat de Notre-Dame des Marches, le groupe d'animation paroissial, la Commission financière, le Conseil communal et ses collègues du Conseil paroissial pour leur travail.

La séance est levée à 21h35.

Au nom du Conseil paroissial de Broc

La Secrétaire



Myriam Bosson



La Présidente



Karine Barthélemy

Broc, le 28 mai 2024